

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Babin

<https://www.cadre21.org/membres/d2009e72ebbdeb13d61bf293>

Date d'obtention : 2022-05-05 12:57:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Évaluation de la situation. Connaître la nature de l'incident ainsi que son étendue afin d'avoir une bonne lunette d'analyse pour les prochaines étapes.
 2. Rencontrer les autres jeunes impliqués dans la distribution ou dans la réception de la photo. Lorsque nous avons un doute qu'un élève possède la photo, nous devons saisir le téléphone de ce dernier et le mettre dans le sac prévu à cet effet dans la trousse sexto.
 3. Avec les témoignages recueillis, il faut déterminer si la situation est impulsive ou malveillante. Dans le cas où celle-ci est malveillante, nous devons rencontrer l'investigateur, lui saisir son téléphone et appeler le service de police. Si nous considérons que le geste est plutôt impulsif, nous procédons à une rencontre avec le jeune pour remplir le formulaire, tout en saisissant son téléphone.
 4. Contacter le service de police afin de l'informer de la situation.
 5. Prévoir avec le service de police une rencontre de sensibilisation auprès des jeunes touchées.
- Important***** nous devons toujours agir conformément à notre ordre professionnel, c'est-à-dire avec les autorisations de transmission d'informations. De plus, ne devons en aucun cas consulter le matériel pornographique ou chercher à le consulter. Nous devons nous fier sur la parole des jeunes rencontrés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de suivre l'aide mémoire sexto et de remplir chaque étape une à la fois. L'analyse des situation est importante à la poursuite des interventions puisque chaque situation est différente et nécessite une procédure claire. Ensuite, le protocole sexto doit être déployer rapidement et ce même dans le cas de récidive. Enfin, ce que je retiens des mises en situation présenter est que le service de police est un partenaire important et qu'il faut le contacter dès qu'un trousse est déployé.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le respect du code de déontologie des ordres professionnels. Effectivement, comme le jeune s'incrimine en donnant sa version des faits, il peut être délicat d'aller chercher une autorisation pour lever le secret professionnel. Comme le protocole est formel, je crois que l'intervention sera plus difficile pour sécuriser la victime ou répondre à son besoin de ventiler. Comme plusieurs interventions sont à faire rapidement, nous devons demeurer dans l'essentiel avant d'ouvrir sur comment la personne se sent, qu'est-ce qu'elle vit, etc.